

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 septembre 2023

Date de convocation et d'affichage : 22 septembre 2023

DL-20230928-005

L'an deux mille vingt-trois et le vingt-huit septembre, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à l'Allegro – salle Sidney BECHET – place de la République à Miribel, sous la présidence de Jean-Pierre GAITET, Maire.

	Présent	Absent		Présent	Absent
Jean-Pierre GAITET, Maire	X		Annie GRIMAUD		X
Guy MONNIN, 1 ^{er} Adjoint	X		Sonia FAVIÈRE		X
Josiane BOUVIER, 2 ^e Adjoint	X		Pascal GIMENEZ	X	
Jean-Marc BODET, 3 ^e Adjoint	X		Vanessa GERONUTTI		X
Anne-Christine DUBOST, 4 ^e Adjoint	X		Margaux CHAROUSSET		X
Lydie DI RIENZO - NADVORNY, 5 ^e Adjoint	X		Alain ROUX	X	
Tanguy NAZARET, 6 ^e Adjoint	X		Patrick GUINET	X	
Marion MÉLIS, 7 ^e Adjoint		X	Marie Chantal JOLIVET		X
Jean-Michel LADOUCE, 8 ^e Adjoint	X		Nathalie DESCOURS	X	
Georges THOMAS	X		Isabelle LOUIS COMME	X	
Annie CHATELARD	X		Emilie NGUYEN		X
Corinne SAVIN	X		Guylène MATILE-CHANAY	X	
Jean COMTET	X		Nicolas VANEL	X	
Hervé GINET	X		Antoine MATRAS	X	
Laurent TRONCHE	X				

Élus absents	Donne pouvoir à
Marion MÉLIS	Tanguy NAZARET
Annie GRIMAUD	
Sonia FAVIÈRE	Josiane BOUVIER
Vanessa GERONUTTI	Guy MONNIN
Margaux CHAROUSSET	
Marie Chantal JOLIVET	Patrick GUINET
Emilie NGUYEN	Jean-Pierre GAITET

Secrétaire de Séance	Taux de présence	En exercice	Présents	Votants
Annie CHATELARD	75,9%	29	22	27



INSTITUTION ET VIE POLITIQUE

Commission municipale permanente « aménagement urbain et cadre de vie » - composition

Jean-Pierre GAITET, Maire, rappelle :

- La délibération DL-20200723-006 en date du 23 juillet 2020, approuvant la création de la commission municipale permanente « travaux », fixant à 8 le nombre de ses membres et désignant les membres qui la compose,
- La délibération DL-20200723-007 en date du 23 juillet 2020, approuvant la création de la commission municipale permanente « urbanisme », fixant à 8 le nombre de ses membres et désignant les membres qui la compose.

Dans le cadre de la réorganisation des délégations des adjoints et conseillers municipaux délégués qui a eu lieu en mai 2023 et dans un souci de cohérence entre ces délégations et le domaine d'intervention de chaque commission municipale, il est proposé à l'Assemblée de supprimer les commissions municipales permanentes « travaux » et « urbanisme » et de créer une commission municipale permanente « aménagement urbain et cadre de vie ».

Cette commission aura en charge le traitement des dossiers relatifs à l'aménagement du territoire (plan local d'urbanisme, programme de rénovation de l'habitat, autorisation du droit des sols, etc), à la gestion des travaux de voirie, de propreté, d'embellissement et d'accessibilité des espaces publics, ainsi qu'à la gestion des espaces verts et du patrimoine bâti communal.

Il est proposé de fixer le nombre de ses membres à huit.

Par ailleurs, Jean-Pierre GAITET invite l'Assemblée à en désigner les membres. Il rappelle qu'en application de l'article L.2121-22 du CGCT, la composition de cette commission devra respecter le principe de la représentation proportionnelle permettant l'expression pluraliste des élus.

Une liste s'est portée candidate :

- Anne-Christine DUBOST
- Laurent TRONCHE
- Antoine MATRAS
- Hervé GINET
- Annie CHATELARD
- Jean COMTET
- Patrick GUINET
- Nathalie DESCOURS

Il convient pour le Maire d'inviter le Conseil Municipal à approuver la création de cette commission, à fixer à 8 le nombre des membres qui la compose et à en élire les membres.

Il est précisé que si en principe les nominations de membres du Conseil Municipal ont lieu au vote à bulletin secret (L2121-21 du CGCT), le Conseil Municipal peut décider à l'unanimité de voter à main levée sauf disposition expresse prévoyant le vote à bulletin secret.

A l'unanimité, le Conseil décide de voter à main levée.

Le Maire invite le Conseil Municipal à délibérer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

APPROUVE la suppression des commissions municipales permanentes « travaux » et « urbanisme »,

APPROUVE la création de la commission municipale permanente « aménagement urbain et cadre de vie »,

FIXE à huit le nombre des membres de cette commission,

PROCLAME élus membres de la commission municipale permanente « aménagement urbain et cadre de vie » les conseillers municipaux suivants :

- Anne-Christine DUBOST
- Laurent TRONCHE
- Antoine MATRAS
- Hervé GINET
- Annie CHATELARD
- Jean COMTET
- Patrick GUINET
- Nathalie DESCOURS

CONSTATE que la composition de cette liste respecte le principe de la représentation proportionnelle.

Voix pour	27
Voix contre	0
Abstentions	0

ONT SIGNÉ AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRÉSENTS POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME.

Fait à Miribel, le 28 septembre 2023

Je certifie que le présent acte a été publié ou notifié selon les règlements en vigueur.

Le Maire,

Jean-Pierre GAITET

